

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale d'HERGNIES

Séance du 30 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Pierre Delcourt, à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER (date de la convocation : 23 décembre 2024)

Étaient présents : Jacques SCHNEIDER, Maire-Président, Marie-Claude BAILLEUL, Vice-Présidente, Séverine CLEMENT, Brigitte BLOIS, Jean-Pierre BREBION, Didier DEMARET, Maurice DENIS, Sandrine DUMONT, Bernard DURIEUX, Françoise GRARD, Djillani LAYAZID, Marguerite RICHARD, Frédéric VINCHENT - Membres

Étaient excusés :

Betty FRANQUET ayant donné procuration à Françoise GRARD
Cédric WAWRZYNIAK ayant donné procuration à Marie-Claude BAILLEUL

Était absente :

Marie-Andrée DEHAY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet : FINANCES – Décision Modificative (DM) n°1**Préambule :**

Le CCAS a procédé à une division en volumes de l'ancien presbytère (ancienne parcelle E 2479) selon acte notarié, en vue de céder une partie du bien à la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (logement locatif social) et une autre partie à la Commune de HERGNIES (bureau de poste) à l'euro symbolique pour chacune des parties. Les actes authentiques afférents ont été signés en décembre 2023 pour la cession à SIGH et en décembre 2024 pour la cession à la commune.

Pour permettre les écritures comptables, il y a lieu d'ajuster le budget en inscrivant les crédits nécessaires suivants, qui permettront de sortir le bien (en partie) de l'inventaire et d'amortir les subventions d'équipement versées.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNEE 2024				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
IMPUTATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	NOUVEAU BUDGET Article + Fonctions	OBJET
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES				
204412-01 - Subventions d'équipement versées : Bâtiments et installations	42 120,87 €			Cession à l'euro symbolique d'une partie de l'ancien presbytère à la commune (valeur vénale)
204422-01 - Subventions d'équipement versées : Bâtiments et installations	49 779,21 €			Cession à l'euro symbolique d'une partie de l'ancien presbytère à la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (valeur vénale)
2138-01 Autres constructions		91 900,08 €		Enregistrement de la sortie de l'inventaire du CCAS (valeur vénale)
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
2804412-01 - Bâtiments et installations		327,61 €		Amortissement sur 5 ans de la subvention versée à la commune (cession à la commune) - Amortissement 2024 au prorata temporis
2804422 -01- Bâtiments et installations		9 955,84 €		Amortissement sur 5 ans de la subvention versée à la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (cession à la SIGH)
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles				
21828-0120- Autres matériels de transport	10 283,45 €			Equilibre section d'investissement
TOTAL	102 183,53 €	102 183,53 €		

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (tant en dépenses qu'en recettes) : 181 884,24€

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	NOUVEAU BUDGET Article + Fonctions	OBJET
CHAPITRE 042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
6811-01 Dotations aux amortissements	10 283,45 €			<i>Ajout de crédits amortissement des subventions versées à la commune et à la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (équilibre avec le chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections)</i>
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général				
615228-551 Autre bâtiments	-10 283,45 €			<i>Equilibre section de fonctionnement</i>
TOTAL	0,00 €	0,00 €		

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (tant en dépenses qu'en recettes) : 67 561,79€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité par 15 voix pour :
✓ **d'approuver la Décision Modificative (DM) n°1 ci-dessus intégrant les ajustements exposés.**

En séance, les jour mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président

Jacques SCHNEIDER

Transmission au contrôle de légalité le 09/01/2025

Et de la publication le 09/01/2025

Publication sur site internet le 09/01/2025